

Réglementation

R.E.A.C.H.

AFTH Bagnères de Bigorre
le 7/11/2008

*Rachid Ainouche,
La Roche Posay*

R.E.A.C.H.

(enRegistrement, Evaluation, Autorisation des substances Chimiques)

- Réglementation EU, entrée en vigueur le 01/06/07
- Améliorer la connaissance et la maîtrise des dangers liés à l'usage des substances chimiques (SC)
- Concerne les substances produites ou importées à plus d'1 T/an
- Concerne tous les secteurs d'activité, les fabricants, importateurs ou utilisateurs de SC
- Concerne les SC utilisées telles quelles ou contenues dans les préparations et articles
- Sont exclues : les substances radioactives, les substances soumises à contrôle douanier, les substances nécessaires à la défense...
- Pour les utilisateurs : sont exclus les médicaments, les denrées alimentaires...
- Considérés comme enregistrés : les produits phyto-pharmaceutiques (Dir 91/414/CE) et les biocides (Dir 98/8/CE)
- Pré-enregistrement au 01/12/08 puis enregistrement
- Statut de l'EMN ?... hors champs... dans Produits Cosmétiques, dans Boues Thermales... demande d'une Fiche de Sécurité (FDS) ?
- Info auprès des fournisseurs
- Informations sur www.reach-info.fr

AFTH